



TOULON. La frégate Lorraine de retour au port du Levant

Après avoir été déployée pendant deux mois et demi en Méditerranée orientale, la frégate multimitions Lorraine a regagné vendredi son port d'attache de Toulon. Le navire « a contribué à l'appréciation de la situation dans la zone, en témoignant des bouleversements majeurs qui ont eu lieu au Proche et Moyen-orient, dont la récente chute du régime syrien », indique le ministère des Armées. Le bâtiment a également conduit plusieurs actions avec les marines alliées de l'Otan et de la Force des Nations Unies au Liban (Finul) notamment.

L.M. PHOTO MARTINE NATIONALE

TOULON

Le clos Olive fête Noël avec les enfants

Le Clos Olive, situé 220 rue Jean-Ayral à Toulon, sera ouvert à tous ce samedi 21 décembre. De 10h à 12h30 et de 14h à 17h, les enfants, de 3 à 12 ans, accompagnés par leurs parents pourront découvrir ce centre de loisirs, son parc arboré, ses animaux mais aussi les nombreuses animations programmées dans le cadre de ces fêtes de fin d'année, du maquillage à la rédaction de la lettre au Père Noël. À 11h, Josée Massi, maire de Toulon (DVD) ira à la rencontre des familles toulonnaises. Au programme de la journée : maquillage, lectures de contes, rédaction des lettres au Père-Noël et jeux.

VAR

Le tour de l'intelligence artificielle au service des entreprises passe par Toulon

Toulon s'apprête à devenir, le temps d'une soirée, le carrefour de l'innovation et de la transformation digitale en accueillant le Tour de France de l'intelligence artificielle. Cet événement national, porté par le Medef et Numeum et organisé par l'Union patronale du Var, s'arrêtera dans le Var le 19 décembre 2024 pour une étape exceptionnelle au siège de l'Union patronale du Var (UPV), 237 place de la Liberté, à partir de 18h30. La soirée est organisée en trois temps : un tour de table de l'IA avec six témoignages inspirants, une conférence sur « comment l'IA va transformer le monde de la formation et son impact sur les compétences des collaborateurs », et enfin des échanges entre participants et conférenciers lors d'un cocktail.

ANNONCES LÉGALES

HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

VAR

Tél. 04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr



AVIS AU PUBLIC

Bureau de l'environnement et du développement durable

Réalisation de la zone d'aménagement concertée VARECOPOLE sur le territoire de la commune du Cannet-des-Maures.

Par arrêté du 5 décembre 2024, le préfet du Var a déclaré d'utilité publique (DUP) les travaux et acquisitions nécessaires à la réalisation de la zone d'aménagement concertée VARECOPOLE sur le territoire de la commune du Cannet-des-Maures. La société d'aménagement et de gestion publique (SAGEP), pour le compte de la communauté de communes Coeur du Var (CCCV), est bénéficiaire de la DUP. Cet arrêté sera affiché pendant deux mois, en mairie du Cannet-des-Maures et à la communauté de communes Coeur du Var. Pendant cette période, cet arrêté et ses annexes seront consultables par le public en mairie du Cannet-des-Maures, à la CCCV et au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Var à l'adresse suivante : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Toutes-les-enquetes-publiques-cloturees>

202410942

COMMUNE DE COTIGNAC

ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE RELATIVE À LA RÉVISION ALLÉGÉE N°2 ET À LA MODIFICATION N°2 DU PLU

Par arrêté en date du 7 novembre 2024, Mr le Maire de Cotignac a ordonné l'enquête publique conjointe relative au projet de révision dite alléguée n°2 et au projet de modification n°2 du PLU. L'enquête publique conjointe se déroulera en mairie durant 32 jours consécutifs, du lundi 16 décembre 2024 à 9h au jeudi 16 janvier 2025 à 12h inclus.

Les pièces des dossiers ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 12h). Les informations et pièces relatives à l'enquête publique conjointe seront également disponibles sur le site internet de la commune : www.mairiecotignac.fr

Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre déposé en mairie à cet effet ou par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@mairiecotignac.fr

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie aux jours et heures suivants :
- le lundi 16 décembre 2024 de 9h à 12h (début de l'enquête)
- le vendredi 27 décembre 2024 de 9h à 12h
- le mardi 7 janvier 2025 de 9h à 12h
- le jeudi 16 janvier 2025 de 9h à 12h (fin de l'enquête)

L'arrêté d'enquête publique est consultable en mairie de Cotignac.

Le Maire
Jean-Pierre Véran
202410717



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de Toulon

Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée a organisé, par arrêté n°AP24/153 en date du 15 novembre 2024, une enquête publique portant sur le projet de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de Toulon. Cette procédure a pour objet de permettre de :

- Intégrer le jugement n°2201262 qui enjoint la Métropole Toulon Provence Méditerranée à modifier le zonage des parcelles cadastrées section BM n°95, 96 et 259 en zone Ns et instaurer un espace boisé classé sur les parcelles cadastrées section BM n°95 et 259,
- Modifier l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Axe des Gares Ouest » afin de permettre la création de logements militaires, sans changer les orientations définies par l'OAP,
- Permettre au Ministère des Armées de valoriser son foncier et de répondre à leur besoin en matière de logements,
- Créer des espaces verts protégés (EVP) sur des espaces à conserver et à protéger,
- Renforcer les articles 13 du PLU en matière d'espaces verts et plantations,
- Mettre à jour la liste des emplacements réservés,
- Intégrer les arrêtés préfectoraux portant approbation de la révision du classement sonore des infrastructures de transport terrestre du 9 janvier 2023,
- Adapter les dispositions réglementaires relatives au pluvial et mettre à jour ses annexes,
- Permettre divers ajustements et propositions concernant le règlement, notamment pour faire évoluer le PLU dans le sens d'une prise en compte toujours renforcée des normes de développement durable.

Le dossier d'enquête publique mis en consultation comprend les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête ainsi que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale PACA n° CU-2024-3761 du 26/09/2024.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur, seront mis à disposition du public, aux fins de consultations, d'observations, propositions et contre-propositions pendant la durée de l'enquête, du 9 décembre 2024 au 10 janvier 2025 inclus (soit 33 jours consécutifs) à l'Hôtel de Ville de Toulon, siège de l'enquête publique, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30. Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées au Commissaire-Enquêteur, Monsieur Bernard ARGILIAS, désigné par le Tribunal Administratif de Toulon :
- par courrier, jusqu'au 10 janvier 2025, 16h30 (cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique, Hôtel de ville de Toulon, avenue de La République, CS71407, 83056 Toulon CEDEX
- par voie électronique jusqu'au 10 janvier 2025, 16h30, à l'adresse suivante : mlpm.plu@metropoletpm.fr en précisant en objet « Modification n°6 du PLU de Toulon ».

Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique dans les meilleurs délais. Les informations relatives à l'enquête publique sont également disponibles sur les sites internet de la Métropole (www.metropoletpm.fr) et de la commune de Toulon (www.toulon.fr). Un ordinateur dédié à la consultation du dossier dématérialisé sera mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique aux heures d'ouverture précitées.

Toute information concernant le dossier d'enquête publique pourra être sollicitée auprès de Monsieur Vincent BUSNEL, Directeur Général

Adjoint Aménagement, Développement et Sécurité – Mairie de Toulon – Tél : 04.94.36.33.48 ou en cas d'absence auprès de Madame Blondine MATHIOT, Directrice du Développement Urbain – Mairie de Toulon – Tél : 04.94.36.34.91.

Le Commissaire-Enquêteur recevra personnellement les observations du public les jours suivants en Mairie de Toulon :
• Lundi 9 décembre 2024 de 9 H 00 à 12 H 00
• Mardi 17 décembre 2024 de 9 H 00 à 12 H 00
• Vendredi 27 décembre 2024 de 13 H 30 à 16 H 30
• Vendredi 3 janvier 2025 de 9 H 00 à 12 H 00
• Vendredi 10 janvier 2025 de 13 H 30 à 16 H 30

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du Commissaire-Enquêteur qui sera chargé de le clore. Dès réception du registre et des documents annexés, le Commissaire-Enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable de projet, et lui communiquera un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales.

Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le Commissaire-Enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir et transmettre au Président de la Métropole, son rapport et ses conclusions motivées, ainsi que les exemplaires du dossier de l'enquête déposés en Mairie, accompagnés du registre et des pièces annexées. Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie de Toulon, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et seront publiés sur le site internet de la Métropole TPM et de la Commune de Toulon.

Le Conseil Métropolitain se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°6 du PLU de Toulon, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du Commissaire-Enquêteur.

Le Président de Toulon Provence Méditerranée,
Jean-Pierre GIRAN

202410633

Une plateforme pour gérer,
en toute autonomie, la parution de
vos annonces sur 5 départements

13 | 83 | 84 | 30 | 34

La Marseillaise

annonces-legales.lamarseillaise.fr

Un service client
à l'écoute et disponible
04 91 57 75 74

annonceslegales@lamarseillaise.fr